

DÉLIBÉRATION

DE LA

VILLE DE ROMANS.

DU Samedi, 11 Juillet 1789 ; Aſſemblée des Notables de la Ville de Romans, dans l'Hôtel de ladite Ville, où ſe ſont rendus nombre de Notables Citoyens.

M. Pierre-Denis Sabliere, Seigneur du Bouchet, Ecuyer, Juge-Royal & Lieutenant-Général de cette Ville.

Meſſire Claude-Pierre de Delley-d'Agier, Chevalier, ancien Officier de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre du Roi ; *Maire.*

M. Mortillet, Avocat.
M. Bon, Bourgeois.
M. Seyvon, Procureur.
M. Ferrouillet, Négociant.
} *Echevins.*

Conſeillers.

M. Thomé, Avocat ; M. Clement, Bourg.

geois ; M. Roux, Procureur ; M. Bifcarrat, Notaire ; M. Nugues, Négociant ; M. Delolle, Négociant.

Notables.

M. Suel, Chanoine ; M. Peronnier, Curé ; M. Chaptal-de-Grandmaifon ; M. Blain, Lieutenant en l'Election ; M. Giraud, Avocat ; M. Mortillet, fils, Avocat ; M. Montfort, Médecin ; M. Fochier Desgodards, Notaire ; M. Lombard, Procureur ; M. Vernet, Négociant ; M. Bodin, Négociant ; M. Boffan, Marchand ; M. Durand, Tanneur ; M. Guillon, Chauderonnier.

M. de Delley-d'Agier, Maire, a dit :

MESSIEURS,

A l'heureufe nouvelle de la *réunion*, la joie que nos Citoyens ont manifeftée, étoit moins un mouvement populaire & tumultueux, qu'un fpectacle véritablement attendriffant.

Voilà le premier & le plus pur hommage rendu au fentiment de concorde & de paix, qui unit tous les ordres. Voilà l'expreffion naïve d'un Peuple, fenfible à la tendre follicitude de fon Roi, defirant ardemment cette harmonie.

Une refpectueufe fermeté a mérité un généreux facrifice : des Citoyens, des hommes, en-



fin, se rapprochent comme freres, & vont travailler, près du Trône, à l'œuvre auguste de la constitution.

Dans ces moments d'alégresse & d'espérance, Messieurs, offrons aux vertueux Représentants de la Nation l'expression de notre reconnoissance; & prions les Députés de notre Province, dont la conduite patriotique a prouvé la sagesse de notre choix, & fait confirmer leur mission, de permettre que nous puissions, sous leurs auspices, nous acquitter, envers l'Assemblée nationale, de ce devoir aussi pressant que sacré.

Le Discours de M. le Maire ayant été, sur le champ, transcrit sur le registre, l'Assemblée y a unanimement applaudi, & l'a adopté comme étant l'expression sincere de son cœur, de ses sentiments & de son patriotisme.

Elle a arrêté qu'Extrait de la présente sera envoyé par MM. les Maire & Echevins, à MM. les Députés de la Province aux Etats-Généraux, avec priere de vouloir bien la mettre sous les yeux de l'Assemblée nationale, pour lui exprimer les sentiments de respect & de reconnoissance dont cette Ville est pénétrée pour cette Auguste Assemblée.

A arrêté, de plus, qu'Extrait de la présente sera envoyé à MM. de la Commission-Intermédiaire des Etats de cette Province.

.876

De laquelle Délibération & Arrêté, Noufdit Juge-Royal avons donné acte, & figné avec MM. les Maire, Echevins, Confeillers, Notables & autres Citoyens ici préfents, fans diftinction de rang ni de préféance, & le Secretaire-Greffier.

Collationné. Bochard, *Secretaire-Greffier.*